Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction générale des finances publiques

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16, rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04.91.17.91.17
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

AVIS DU DOMAINE

(code de l'urbanisme, art.R 213-21 et R142-15

N° 704

Pole gestion publique
DIVISION FRANCE DOMAINE
EVALUATIONS
38 BD BAPTISTE BONNET
13285 MARSEILLE CEDEX 08
Affaire suivie par : Philippe LONGCHAMPS
Tgdomaine013@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 04 91 23 60 46
Télécopie : 04 91 23 60 23

AVIS N° 2011-208V1701

1. Service consultant : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DGA développement Durable et Attractivité du Territoire
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

2. Date de la consultation : lettre du 13/05/2011
dossier suivi par Ghislaine TOCHON

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) **:** Cession à la Ville de Marseille – Aménagement du grand du stade

4. Propriétaire présumé : CUMPM

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de Marseille 8ème
843 Saint-Giniez
allée Ray Grassy

Cession de 1 039 m² de terrain après déclassement du domaine public sis angle bd Michelet et de l'allée Ray Grassi
Cession de la CUMPM et la Ville de Marseille en vue de l'aménagement du grand Stade.
Les droits attachés à ce terrain seront cédés avec d'autres pour la réalisation d'un centre commercial.

5 a. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers : secteur UCh au PLU – COS : 3 soit une SHON de 1 039 m² x 3 = 3 117 m²

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2011

7. Situation locative : évalué libre d'occupation

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale est de **470 000 €** dans la mesure où les 3 117 m² de SHON attachés à l'emprise seront utilisés.

11. Réalisation d'accords amiables : /

12. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai **d'un an.**

A Marseille, le 26/05/2011
P / l'Administrateur Général des finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône
l'inspecteur

Philippe LONGCHAMPS

Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2011